

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Sicpa Commercial Inks Holding S.A., Prilly**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Sicpa-Aarberg S.A. Prilly, Prilly
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 05.08.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **15.10.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Sicpa Management S.A., à l'att. de Mme Pascale Meister, case postale, 1000 Lausanne 16
7.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8.

Remarques: Les actifs et passifs de Sicpa Commercial Inks Holding S.A., à Prilly, sont repris par Sicpa-Aarberg S.A.Prilly, à Prilly, par voie de fusion universelle et sans liquidation, conformément à l'article 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al 3 CO.

Martin Habs et Antoine Perrin,
Etude de Notaires
1002 Lausanne

(01168114)